

## BANC DE LA GROTTTE N° 3 : SUCCESSION

Par courrier en date du 2 octobre 2007, Maître Marc CAZEILS, Notaire à Lourdes, a sollicité la Ville de Lourdes afin qu'elle autorise la succession, suite aux décès de Madame Gabrielle CAZELLES épouse DEWINCK le 3 juin 2006 et de Monsieur René DEWINCK le 28 mai 2007, du fonds de commerce d'objets de piété connu sous l'enseigne « A LA GRACE DE DIEU» exploité à Lourdes, 27 Place Monseigneur Laurence dans les locaux formant le banc de la grotte n° 3 et ce au profit de Madame Bernadette Alix Françoise Ghislaine DEWINCK épouse DIALLO, seule héritière, demeurant à Lourdes, 10 rue de la Grotte.

Conformément aux dispositions de l'article 7, paragraphe 2, du cahier des charges des Bancs de la Grotte, toute cession doit être autorisée expressément par le Conseil Municipal.

En l'espèce, il ne sera dû aucune redevance puisque celle-ci "n'est pas versée dans le cas d'une succession".

La 1<sup>ère</sup> Commission a émis un avis favorable sur cette requête. Aussi, je vous demande de vous prononcer sur le principe de cette cession.

## PROJET DE DELIBERATION

Après avis de la 1<sup>ère</sup> Commission, les membres du Conseil Municipal :

**1°) adoptent le rapport présenté,**

**2°) autorisent la succession, suite aux décès de Madame Gabrielle CAZELLES épouse DEWINCK le 3 juin 2006 et de Monsieur René DEWINCK le 28 mai 2007, du fonds de commerce d'objets de piété connu sous l'enseigne « A LA GRACE DE DIEU» exploité à Lourdes, 27 Place Monseigneur Laurence dans les locaux formant le banc de la grotte n° 3, au profit de Madame Bernadette Alix Françoise Ghislaine DEWINCK épouse DIALLO, seule héritière, demeurant à Lourdes, 10 rue de la Grotte.**

**et ce, sous réserve du respect des prescriptions légales en vigueur en matière de signification de cession de droit au bail commercial.**